

RAPPORT ANNUEL 2017

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS**



Table des matières

1. PRESENTATION GENERALE.....	5
1.1 Territoire et population	5
1.2 La compétence déchets.....	6
1.3 Organisation du service de gestion des déchets	7
2. LA COMMUNICATION RELATIVE A LA COMPETENCE DECHETS	8
2.1 Les enjeux de la communication	8
2.2 2017 : une année d'harmonisation et de développement.....	8
3. LA PREVENTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS.....	10
3.1 Définitions et enjeux : « Penser global, agir local ».....	10
3.2 En 2017, bilan des Programmes de Prévention des Déchets	11
3.3 2017: La poursuite des actions entreprises	11
3.4 Perspectives 2018 : un engagement à harmoniser sur le nouveau territoire de la CU GPS&O.....	11
4. LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	12
4.1 Les différents dispositifs de collecte.....	12
4.2 Les différents dispositifs de contenants (précollecte)	12
4.3 L'organisation de la collecte en PAP et PAV par commune	14
4.4 La collecte en déchèterie	14
4.5 La collecte : résultats quantitatifs et qualitatifs	15
4.5.1 Bilan des Ordures Ménagères résiduelles collectées (OMr)	17
4.5.2 Bilan des emballages et les papiers recyclables	17
4.5.3 Bilan du verre : des marges de progrès	19
4.5.4 Bilan des déchets végétaux : en baisse.....	19
4.5.5 Les déchèteries : hausse des tonnages.....	19
4.5.6 Les encombrants	22
4.6 Filières à Responsabilité Elargie du Producteur : filières REP	22
5. LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS.....	23
5.1 L'organisation de la compétence traitement.....	23
5.2 Le traitement des déchets : les installations et exutoires	23
5.3 Les différents modes de valorisation	25
6. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	26
6.1 Le Compte administratif 2017	26
6.2 Principaux éléments financiers présentés par les Délégués.....	26
6.2.1 Délégation de service public VALENE	26

6.2.2	Délégation de service public SOTREMA	27
	CONCLUSION	27

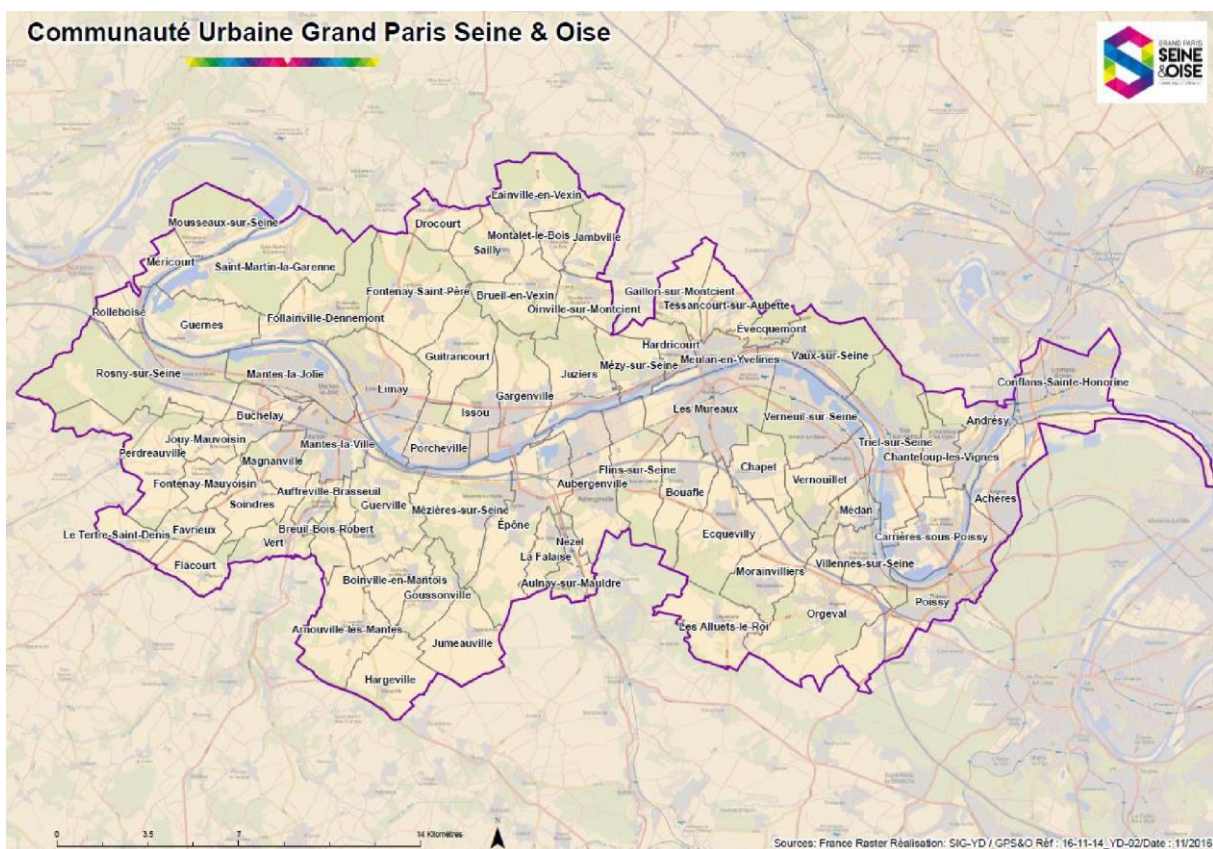


Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est un document réglementaire rassemblant les indicateurs techniques et financiers de gestion des déchets de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O), conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions, dont les modalités ont été précisées dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Le rapport 2018 porte sur l'année 2017, soit le 2ème exercice de la CU GPS&O. La CU GPS&O ayant été créée au 1^{er} janvier 2016, les éléments 2017, et les comparaisons avec l'année 2016, sont donc les premiers de la Communauté Urbaine.



1. PRESENTATION GENERALE

1.1 Territoire et population

Née le 1er janvier 2016 de la fusion de 6 intercommunalités, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante Communauté Urbaine de France. Fort de ses 500 km², peuplé de plus de 400 000 habitants répartis dans 73 communes dont les pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy, ce territoire est relié à Paris via l'A14, l'A13, la ligne J du Transilien et bénéficiera de l'arrivée du RER E EOLE en 2022. GPS&O est ainsi l'un des maillons stratégiques du Grand Paris, au cœur des grands projets de la vallée de la Seine.

Aéronautique, automobile, robotique, écoconstruction, agriculture, facture instrumentale, enseignement supérieur font de ce territoire un laboratoire d'innovations.

Présidée par Philippe Tautou, maire de Verneuil-sur-Seine, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) compte 129 conseillers communautaires. Elle gère plusieurs compétences structurantes : mobilité et déplacements, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, environnement, déchets, eau et assainissement.

LES ATOUTS DU TERRITOIRE

À l'heure de « Paris Métropole », au cœur des grands projets de la Vallée de la Seine (axe Seine / Paris - Normandie), l'emplacement stratégique de la Seine & Oise est un atout qui se trouve renforcé par la présence de grands projets de transports structurants de l'Ouest-Parisien : la Ligne Nouvelle Paris Normandie, le Grand Paris Express, le prolongement du RER E (Eole), la Tangentielle Ouest, le Canal Seine Nord, le Port Seine Métropole Ouest.

Le territoire offre un important potentiel de développement, notamment d'un point de vue économique. Il est le bassin naturel d'expansion de la Défense. Alors même que la première couronne est saturée, « Seine & Oise » dispose d'un capital industriel important et d'une grande offre foncière.

QUELQUES CHIFFRES

- Près de 500 km² de superficie
- 408 672 habitants (chiffres INSEE 2015)
- 73 communes dont :
 - ✓ 10 communes de moins de 500 habitants
 - ✓ 28 communes de plus de 2500 habitants
 - ✓ 29 communes sur la rive droite de la Seine, 44 sur la rive gauche
- Environ 55 km de Seine
 - ✓ 18 îles
 - ✓ 18 franchissements (ponts routiers et ferroviaires, passerelles, viaducs...)
- 2100 km de voiries
- 50% d'habitat collectif.

1.2 La compétence déchets

La Communauté Urbaine est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présidé par Philippe Tautou et géré par un Conseil communautaire de 129 conseillers.

Le bureau communautaire compte 15 vice-présidents et 6 conseillers délégués, dont Monsieur Jean-Luc GRIS, Vice-président délégué à la gestion et valorisation des déchets.

Le service public de gestion des déchets trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le Maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une **compétence obligatoire**.

Les déchets sont classés en plusieurs catégories, et peuvent selon celles-ci être pris en charge par différentes entités :

- **Les déchets ménagers** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.

- **Les déchets des activités économiques** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Parmi ces déchets, les déchets dits assimilés correspondent aux déchets des activités économiques qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

- **Les déchets municipaux**, ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets de la collectivité, des ménagers et déchets des activités économiques assimilés ménagers).

Avec la création de la Communauté Urbaine, c'est désormais celle-ci qui est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, le Conseil communautaire est-il désormais compétent pour traiter l'ensemble des problématiques liées à cette compétence et ce sur l'ensemble du territoire, pour :

- ü L'ensemble des déchets produits par les ménages,
- ü Les déchets dits « assimilés ».

La compétence s'étend aux champs d'action suivants :

- ü La prévention (ou réduction) des déchets,
- ü La communication sur la gestion des déchets,
- ü La précollecte (ou conteneurisation) relative aux déchets ménagers et assimilés,
- ü La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ü Le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle est également compétente pour la réalisation des études, passations de marchés et travaux nécessaires dans ces domaines.

1.3 Organisation du service de gestion des déchets

La mission « gestion des déchets » est assurée par la Direction de la Maîtrise des Déchets. Celle-ci est organisée en 4 pôles ou services, sous l'autorité d'un Directeur.

Les 4 pôles sont :

- Le pôle Production et Territoires qui a en charge le suivi de l'ensemble des activités de précollecte, de collecte et la gestion des déchèteries, en délégation ou en régie, sur l'ensemble de la CU GPS&O. Ceci implique la passation et le suivi de marchés publics, conventions et contrats, le suivi de l'exécution des prestations et la mise en œuvre d'optimisations,
- Le pôle Prévention et Communication, travaille à la définition d'une politique globale de prévention des déchets (réduction des tonnages et toxicité), en coordonnant les actions qui s'y rapportent. Il œuvre également, en étroite partenariat avec la Direction de la communication, à l'organisation, à l'échelle du territoire, de la communication et la sensibilisation des différents publics (administrés, public scolaire, associations, ...) sur la thématique de la gestion des déchets,
- Le pôle Stratégie et Développement, pilote l'élaboration de la stratégie relative aux contrats et marchés, que ce soit en matière d'organisation ou d'échéance. Il assure aussi l'alimentation de la réflexion globale sur la filière et ses différentes activités, dans l'objectif d'une optimisation économique et environnementale et de définition d'une feuille de route stratégique,
- Le pôle Finances et Comptabilité est en charge du suivi du budget et des factures.

En 2017, 2^{ème} année d'exercice de la CU GPS&O, la priorité s'est portée sur la continuité de service, la structuration des équipes, l'harmonisation des marchés de fourniture et de collecte, mais aussi le lancement des études pour l'élaboration de la feuille de route stratégique.

2. LA COMMUNICATION RELATIVE A LA COMPETENCE DECHETS

2.1 Les enjeux de la communication

Chaque habitant de la Communauté Urbaine a produit 327,71 kg d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) en 2017 et 381,33 kg si l'on compte les encombrants et déchets verts.

Les actions d'information et de sensibilisation des administrés apparaissent extrêmement importantes, afin de réduire la production de déchets, mais également d'améliorer la qualité du tri des matériaux en vue du recyclage.

La communication s'effectue, ainsi, dans deux directions :

- La prévention, pour limiter les quantités de déchets produits en accompagnant les citoyens vers de nouveaux modes de consommation, de nouveaux comportements d'utilisation et de réemploi ;
- Le tri et la valorisation des déchets.

Cette communication prend plusieurs formes :

- La distribution et la mise à disposition de documents,
- La mise en service d'outils numériques d'information,
- La participation à des événements et expositions de sensibilisation,
- La tenue d'animations en milieu scolaire et périscolaire.

2.2 2017 : une année d'harmonisation et de développement

Un important travail de recensement des outils de communication émanant des anciennes collectivités a été mis en place.

Parallèlement, dans le cadre de l'audit juridique, technique et financier lancé en août 2016 sur l'ensemble de la filière, un pan de cette étude a été bien évidemment dévolu à la communication. L'objectif : construire un plan de communication adapté et efficace, ainsi que les outils et livrables qui en découlent.

Exemples de documents produits en 2017 :

- Les calendriers de collecte distribués en décembre 2016 pour l'année 2017 à tous les foyers du territoire.
- Idem en décembre 2017 pour l'année 2018.
- Une rubrique « Vos déchets » sur le site internet de la Communauté Urbaine <http://www.gpseo.fr>. Elle a permis la mise à disposition d'informations générales sur le tri, mais aussi la mise en ligne de l'ensemble des calendriers.
- Des téléservices (formulaire en ligne) disponibles pour les administrés souhaitant la fourniture ou la réparation de leur bac de collecte, la mise à disposition d'un composteur ou l'envoi d'un badge d'accès aux déchèteries (uniquement pour la partie Est du territoire).
- Des flyers distribués dans le cadre de l'implantation de bornes enterrées pour des nouveaux programmes de logements.



Flyers rappelant les consignes de tri dans le cadre de l'installation de bornes enterrées

- Des animations scolaires dispensées à presque 3700 élèves des classes élémentaires, collèges, lycées et structures périscolaires du territoire.



Conseil municipal des enfants, Mairie des Mureaux

- La participation à plusieurs évènements, animations en pied d'immeuble, mise en service de nouveaux équipements de collecte, fêtes communales, ... : 43 animations, au total, pour 2017.



Disco Salad', La Main verte, Epône

3. LA PREVENTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS

3.1 Définitions et enjeux : « Penser global, agir local »

La prévention des déchets, qui désigne l'ensemble des actions mises en place en amont de la collecte, doit impliquer l'ensemble des acteurs, citoyens, agents économiques, institutions nationales et locales.

La prévention doit permettre :

- ✓ De réduire les quantités de déchets collectés,
- ✓ De réduire la nocivité des déchets collectés,
- ✓ D'améliorer le caractère valorisable des déchets pour optimiser l'utilisation des ressources.

Des actions de prévention peuvent être mises en place tout au long du cycle de vie d'un produit :

- ✓ Lors de l'extraction des matières premières et de la fabrication : baisse des ressources utilisées, éco-conception des produits, ...
- ✓ Lors du transport : optimisation des déplacements, utilisation de transports alternatifs, ...
- ✓ Lors de la distribution : valorisation des circuits courts, ...
- ✓ Lors de l'achat et de l'utilisation : utilisation de sacs réutilisables, mise en place de services dématérialisés, ...
- ✓ Lors des étapes réemploi : réparation, réutilisation,

La prévention des déchets est donc au cœur de toutes les politiques locales de gestion des déchets pour plusieurs raisons :

- ✓ D'un point de vue environnemental, pour limiter la consommation de ressources naturelles (eau, énergie, matière) et optimiser leur utilisation. Sobriété et efficacité dans l'utilisation des matières premières (dont certaines non renouvelables) permettent de réduire les pressions exercées sur notre environnement. En moyenne 1 kilogramme de déchet évité équivaut à 100 kilogrammes de ressources économisées.
- ✓ D'un point de vue économique, la prévention des déchets est synonyme d'économies puisqu'elle contribue à réduire les coûts générés par la collecte et le traitement. Les économies réalisées sont autant de dépenses en moins pour les collectivités et les citoyens.
- ✓ D'un point de vue social, la prévention a des retombées multiples, comme l'éducation à l'environnement responsabilisant les consommateurs, ou encore le réemploi et la réutilisation qui permettent de créer des emplois pour des travailleurs parfois non qualifiés.

3.2 En 2017, bilan des Programmes de Prévention des Déchets

Sur le territoire de la Communauté Urbaine, quatre ex EPCI étaient engagés dans un contrat de performance avec l'ADEME et la région Ile-de-France :

- ✓ La Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS),
- ✓ La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY),
- ✓ La Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine (CAPAC),
- ✓ La commune des Mureaux, qui appartenait à Seine-Vexin Communauté d'Agglomération (SVCA).

Ces contrats de performance reposaient sur la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) de 5 ans visant à réduire de 7% la production individuelle d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).

3.3 2017 : La poursuite des actions entreprises

L'année 2017 a également vu la continuité des actions entreprises dans le cadre des politiques de prévention anciennement lancées sur le territoire :

- Poursuite de la politique de développement du compostage individuel : 615 composteurs distribués aux administrés en habitat pavillonnaire en 2017.
- Reprise de la dynamique d'implantation de sites de compostage collectifs : 10 nouveaux sites équipés (maisons de retraite, espaces de quartier, restos du cœur, gendarmerie...).
- Continuité du dispositif de collecte des textiles, linges et chaussures : 240 bornes sur l'ensemble du territoire, qui ont permis de récolter plus de 1135 tonnes de vêtements en 2017. Cela représente presque 3 kg par habitant.
- 3700 élèves et jeunes des structures périscolaires sensibilisés aux problématiques du tri/recyclage, mais aussi aux thématiques de la prévention : gaspillage alimentaire, compostage, ...
- Participation à 43 évènements de sensibilisation à la réduction ou à la gestion des déchets : ateliers compostage, opération disco salade', débats autour de films, sensibilisation d'équipes de nettoyage, ateliers recup'art, stand panier malin, animation en pied de borne sur nouveaux programmes immobiliers, relais du tri, poubelle pédagogique, ...

3.4 Perspectives 2018 : un engagement à harmoniser sur le nouveau territoire de la CU GPS&O

A partir de l'audit juridique, technique et financier de l'ensemble de la filière Déchets (précollecte, collecte et traitement), 2018 doit voir la définition et la mise en œuvre d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), pluriannuel et à l'échelle de la Communauté Urbaine. Ce PLPDMA visera à impliquer de nombreux acteurs du territoire pour mettre en place une dynamique globale de réduction des déchets : citoyens, collectivités, chambres consulaires, associations, bailleurs, acteurs économiques, ...

4. LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

Si 2016, fut l'année de transition qui a vu la compétence collecte gérée par la CU GPS&O mais aussi par des syndicats via des conventions de gestion transitoire ; l'année 2017 est donc la 1^{ère} année où la compétence collecte est pleinement assurée par la Communauté Urbaine sur la totalité du territoire.

4.1 Les différents dispositifs de collecte

Trois types de collectes existent sur le territoire de la CU GPS&O :

- La collecte en porte à porte : le point d'enlèvement est situé à proximité du domicile ou du lieu de production des déchets. Un contenant est généralement affecté à un usager ou un groupe d'usagers identifiés,
- La collecte en apport volontaire : le dispositif de collecte est implanté en extérieur sur les domaines public ou privé. Il est mis librement à la disposition des usagers, notamment à ceux ne pouvant disposer de bacs ou pour lesquels la collecte en porte-à-porte s'avère inappropriée.
- En déchèterie : pour certains déchets non collectés en porte à porte ou apport volontaire, en raison de leur volume ou nature (Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE) comme les appareils électroménagers, encombrants de type vitre ou fenêtre, déchets dangereux spécifiques (DDS), comme les peintures ou solvants, etc.

4.2 Les différents dispositifs de contenants (précollecte)

La précollecte désigne l'ensemble des moyens proposés aux usagers pour présenter leurs déchets à la collecte.

Selon le flux de déchets, le type d'habitat, et parfois la commune, les dispositifs proposés pour présenter les déchets à la collecte peuvent être différents.

LA DOTATION EN BACS

Lorsque la dotation des bacs est possible, le volume mis à disposition dépend du type d'habitat (pavillonnaire ou collectif), du nombre d'habitants par foyer, de l'accessibilité, de la place de stockage disponible, etc.

LA DOTATION EN SACS

Certains flux, comme la collecte des déchets végétaux (déchets de jardin) peuvent donner lieu à distribution de sacs en papier compostables.

L'INSTALLATION DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Plusieurs communes du territoire disposent de bornes d'apport volontaire aériennes ou enterrées sur leur territoire. Ces bornes peuvent être installées, selon la configuration des sites

et la typologie d'habitat. Il s'agit en général de tissu urbain dense, peu adapté à la collecte traditionnelle en bacs.

Le tableau suivant synthétise les différents modes de collecte et contenants, suivant les principaux flux collectés, pouvant être présents sur le territoire de la Communauté Urbaine. Il est ajouté le mode d'exploitation et la population desservie

Flux de déchets collectés	Mode de collecte	Type de contenant	Mode d'exploitation	Population desservie
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	Porte à porte	Bac	Prestataire / régie	408 672
<i>Emballages / papiers en mélange (multimatériaux)</i>	Porte à porte	Bac	Prestataire	237 030
<i>Papiers graphiques / Emballages collectés séparément</i>	Porte à porte	Bac	Prestataire / régie	171 642
<i>Verre</i>	Porte à porte	Bac	Prestataire	285 894
<i>Déchets végétaux</i>	Porte à porte	Bac / sac	Prestataire / régie	348 841
<i>Encombrants</i>	Porte à porte	/	Prestataire / régie	407 447

Le tableau suivant synthétise pour la collecte en points d'apports volontaires le nombre de conteneurs, suivant les principaux flux collectés, pouvant être présents sur le territoire de la Communauté Urbaine ainsi que le mode d'exploitation

Flux de déchets collectés	Mode de collecte	Type de contenant	Mode d'exploitation
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	Point d'apport volontaire	165 bornes	Prestataire / régie
<i>Emballages</i>	Point d'apport volontaire	166 bornes	Prestataire / régie
<i>Papiers graphiques</i>	Point d'apport volontaire	160 bornes	Prestataire / régie
<i>Verre</i>	Point d'apport volontaire	347 bornes	Prestataire / régie
<i>Déchets dangereux des ménages</i>	Point d'apport volontaire	10 sites de collecte (en déchèterie)	Prestataire / régie
<i>Déchets textiles</i>	Point d'apport volontaire	249 conteneurs	Réseau d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire

Des composteurs sont également fournis aux habitants souhaitant s'engager dans le compostage de leurs déchets organiques.

A signaler que des dispositifs de précollecte peuvent exister, sans que la collectivité n'ait à en assurer la gestion (précollecte, collecte, traitement). Exemple des bornes de collecte pour les Textiles, Linges de maison, Chaussures et maroquinerie (TLC), comme celles déployées le réseau d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) « Le Relais ». Concernant le long terme, la conteneurisation du territoire se poursuit, avec pour objectif, l'amélioration de la salubrité publique, la diminution des risques d'accidents de travail des agents de collecte, répondant ainsi aux recommandations de la CRAM pour ce secteur d'activité professionnelle (Recommandation CRAM R437).

4.3 L'organisation de la collecte en PAP et PAV par commune

LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP) ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les communes de la CU GPS&O sont collectées en porte à porte et en point d'apport volontaire par les prestataires suivants :

- Europe Service Déchets (ESD),
- SEPUR,
- SOTREMA,
- VEOLIA (OTUS).

Seule la commune de Limay est collectée en régie publique.

L'ensemble des flux (ordures ménagères, emballages recyclables, verre, papier, déchets végétaux, encombrants), pour chaque secteur de collecte, est collecté par le même prestataire. Il en est de même pour l'ensemble des points d'apports volontaires tous flux confondus (ordures ménagères, emballages recyclables, verre, papier).

4.4 La collecte en déchèterie

La CU GPS&O compte, en 2017, 12 déchèteries sur son territoire, accessibles aux particuliers et, pour certaines, aux professionnels (sous conditions).

Ces 12 déchèteries sont les suivantes :

- Achères ;
- Aubergenville ;
- Carrières-sous-Poissy (gérée par le SIDRU) ;
- Conflans-Sainte-Honorine ;
- Epône (gérée par le SMIRTOM) ;
- Gargenville (gérée par le SMIRTOM) ;
- Les Mureaux ;
- Limay ;
- Mantes la Jolie (Les Closeaux) ;
- Mantes la Ville (Vaucouleurs) ouverte en mars 2017 ;
- Orgeval ;
- Triel-sur-Seine (gérée par le SIVaTRU).

Citons, aussi pour mémoire, 2 déchèteries en dehors du territoire, accessibles, via convention avec le SMIRTOM du Vexin (Freneuse et Vigny).

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire de déchets triés. Elles accueillent les usagers afin de leur permettre de déposer gratuitement leurs déchets non collectés en raison de leur volume ou leur nature et de leur apporter une valorisation optimale.

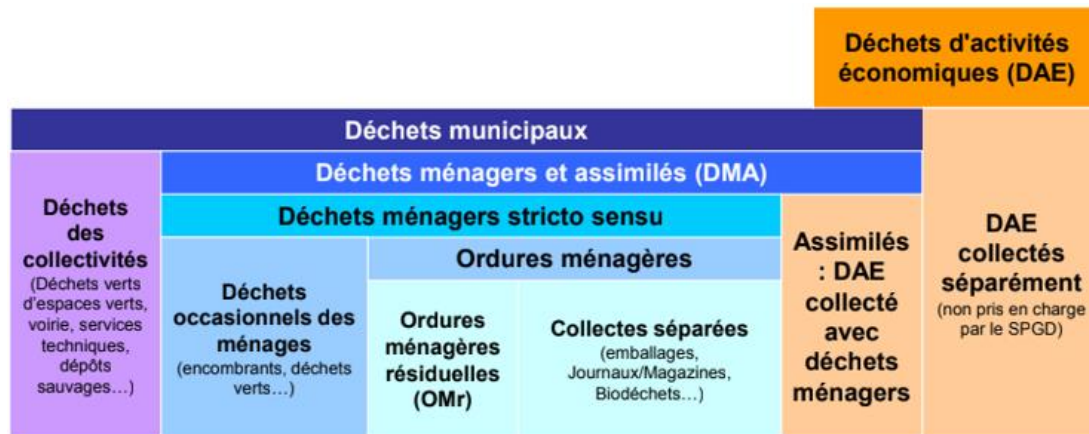
La déchèterie est donc un mode de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques.

Les autres déchets acceptés sont : cartons et papiers, déchets spéciaux, ferrailles, huiles, pneus, verre, métaux, bois, plâtre, appareils électriques et électroniques, piles et batteries, fenêtres, mobiliers, textiles, polystyrène, déchets végétaux et gravats.

4.5 La collecte : résultats quantitatifs et qualitatifs

Le figuré ci-dessous, extrait d'une enquête de l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) décrit ce que sont les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), qui sont composés :

- Des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages et papiers, du verre, des biodéchets,
- Et des déchets occasionnels : déchets végétaux, encombrants, autres collectes séparées et déchèteries.



BILAN DES DECHETS COLLECTES EN 2016

Le tableau ci-après présente la comparaison des tonnages 2017 avec l'année 2016 sur certains flux.

En tonnes	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Ratio 2016 (en kg/hab)	Ratio 2017 (en kg/hab)	Evolution n/n-1
Total des ordures ménagères collectées en PàP*	108 505,05	109 236,42	265,51	267,30	+ 0,67%
Total des ordures ménagères collectées en AV*	2,123,66	2 353,49	5,20	5,76	+ 10,82%
Total des emballages collectés en PàP*	12 239,37	12 457,55	29,95	30,48	+ 1,78%
Total des emballages collectés en AV*	279,59	292,75	0,68	0,72	+ 4,71%
Total des papiers collectés en PàP*	446,43	383,68	1,09	0,94	-14,06%
Total des papiers collectés en AV*	974,25	924,09	2,38	2,26	-5,15%
Total du verre collecté en PàP*	5957,27	5 907,18	14,58	14,45	-0,84%
Total du verre collecté en AV*	2 418,02	2 371,26	5,92	5,80	-1,93%
Total des déchets verts collectés	13 081,44	12 072,45	32,01	29,54	-7,71%
Total des encombrants collectés	9 717,66	9 840,72	23,78	24,08	+ 1,27%
TOTAL des déchets collectés en PàP et en AV (inclus les cartons)	155 742,74	155 839,59	381,09	381,33	+ 0,06%

*PAP : Porte à porte ; AV : Apport Volontaire

2017 : Stagnation

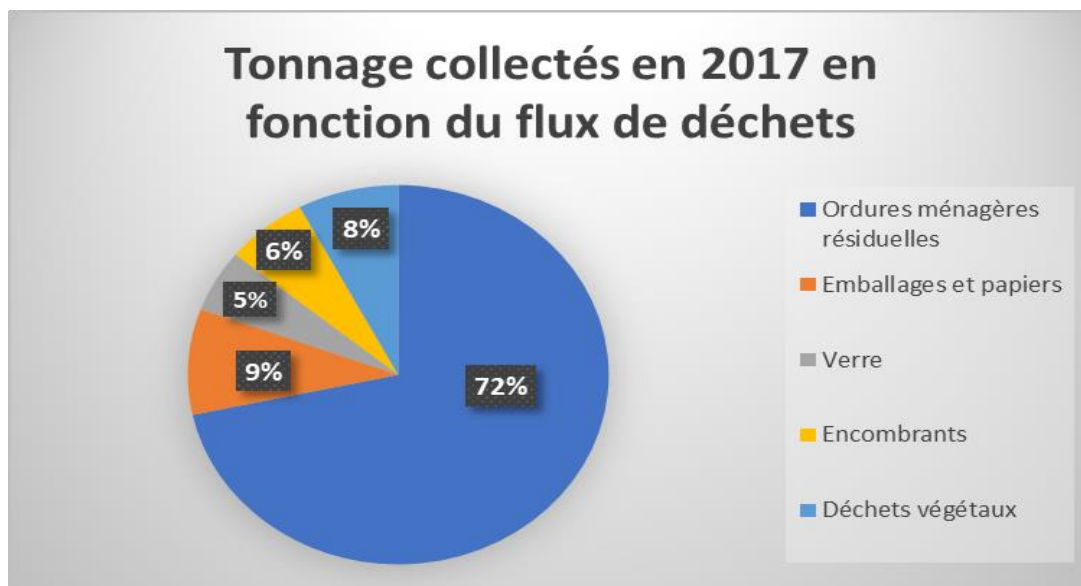
En effet, les tonnages collectés tous flux confondus s'élèvent à 155 839,59 tonnes.

Chaque habitant de la Communauté Urbaine a produit 327,71 kg d'Ordures ménagères et Assimilés (OMA) et 381,33 kg si l'on compte les encombrants et déchets végétaux.

Entre 2016 et 2017, les OMA collectées ont augmenté de 0,74 % du fait de l'augmentation des ordures ménagères (+0,67 %) et des emballages et papiers (+0,85%).

13 939,64 t d'emballages et papiers ont été collectées ainsi que 8 375,29 t de verre, soit 14,33 % des DMA. Les ordures ménagères représentent à elles seules plus de 71,61 % des DMA.

Le graphique qui suit reprend la ventilation du tonnage de DMA collectés, par nature.



4.5.1 Bilan des Ordures Ménagères résiduelles collectées (OMr)

Le tonnage d'OMR collectées en 2017 dépasse les 111 500 tonnes et progresse de 0,67 % en valeur brute, entre 2016 et 2017. Le ratio de production par habitant est légèrement inférieur à 268 kg/an, ce qui le positionne sensiblement en-dessous de la moyenne francilienne 2014.

4.5.2 Bilan des emballages et les papiers recyclables

LES TONNAGES COLLECTES : légère hausse

La collecte des emballages et papiers recyclables progresse de 0,85 %, ce qui traduit une hausse de la captation de ce gisement, alors même que la collecte du verre tend à s'éroder régulièrement. Le ratio de collecte par habitant, de 34,40 kg/an est conforme à la moyenne francilienne 2014.

TAUX DE REFUS ET TONNAGES RECYCLES

En 2017, le taux de refus réel calculé pour l'ensemble des communes de la CU GPS&O ainsi que les communes de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF), le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau (SICTOMP) et le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) hors les Alluets-le-Roi est de 20,04 %.

Attention ce taux ne prend pas en compte la part des « Gros de Magasins » et doit donc être interprété avec la plus grande vigilance.

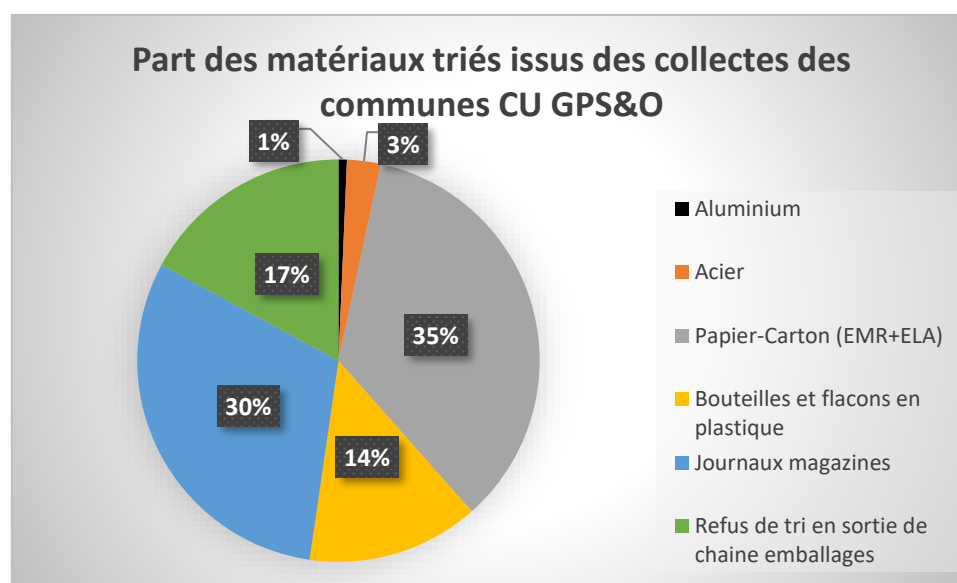
Pour rappel, la moyenne nationale est de 17% alors qu'en Île-de-France, elle stagne à 25,7%.

Les performances de tri de la collectivité, par flux, sont les suivantes :

Tonnages d'emballages et journaux magazines expédiés aux filières de recyclage	Tonnage 2017 (En tonnes)	Ratio en kg/hab 2017	Données Ile-de-France 2011 (en kg/hab)	Données France 2011 (en kg/hab)
Aluminium	100	0,24	0,5	0,3
Acier	400	0,98	6	5
Papier-Carton (EMR+ELA) *	5 181	12,68	6,9	9,2
Bouteilles et flacons en plastique	2 042	5,00	2,7	3,6
Verre	8 703	21,30	20,9	29,8
Journaux-Magazines	4 517	11,05	18	19,7
Gros de magasins	173	-	-	-
Refus de tri en sortie de chaîne emballages	2 526	6,18	-	-
Taux de refus issus des caractérisations entrantes	24,22%	-	-	-
Taux de refus issus du flux sortant	17,11%	-	-	-

* EMR : Emballages Ménagers Recyclables ; ELA : Emballages Liquides Alimentaires

Des différences peuvent être observées entre les tonnages collectés et les tonnages expédiés en filières de recyclage. Elles s'expliquent par les opérations de stockage, nécessaires pour une partie des flux, mais également par le déclassement de certaines bennes, dont le contenu s'avère non-conforme.



La Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (LTECV) d'août 2015 a pour objectif l'atteinte des 55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025. La diminution du taux de refus est donc un objectif important.

Parmi les actions pouvant être mises en œuvre, on peut citer : le développement des outils de communication (autocollants pour bacs, affiches pour les locaux déchets avec consignes de tri, guide de tri, etc.), l'intensification des suivis de collecte et les actions des collecteurs, afin d'éviter de collecter des bacs trop mal triés. L'amélioration de la performance des centres de tri, peut également améliorer légèrement la valorisation matière.

4.5.3 Bilan du verre : des marges de progrès

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire ou en porte à porte. Elle représente 8 278,44 tonnes sur 2017, pour un ratio par habitant de 20,26 kg/an.

Rappelons que le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) fixe comme objectif l'atteinte d'un ratio de collecte des emballages en verre de 30,3 kg/hab en 2019. Avec 20,26 kg/hab/an en 2017, la CU GPS&O se situe dans la moyenne francilienne (20 kg/hab en Ile de France), mais dispose d'une nette marge de progression.

L'amélioration de la fonctionnalité des dispositifs de précollecte et la qualité du maillage (notamment pour l'apport volontaire) sont des pistes essentielles pour améliorer la captation de ce flux.

4.5.4 Bilan des déchets végétaux : en baisse

Les déchets végétaux collectés en porte à porte en 2017 représentent plus de 12 072,45 tonnes, en baisse de 7,71 % par rapport à 2016. Une partie des déchets végétaux est aussi collectée en déchèteries.

La saisonnalité et les variations climatiques influent sensiblement sur les quantités collectées. Le déploiement du compostage individuel avec la mise à disposition de composteurs est un levier important de réduction des déchets végétaux (et biodéchets) collectés et traités par le service public, ce qui diminuera d'autant l'impact environnemental de ce flux.

4.5.5 Les déchèteries : hausse des tonnages

En 2017, le territoire de la CU GPS&O compte 12 sites, auxquels il faut ajouter deux déchèteries situées hors territoire (Freneuse et Vigny, accessibles par convention avec le SMIRTOM du Vexin).

Le tableau ci-dessous indique la fréquentation des différentes déchèteries du réseau CU GPS&O.

	Nombre de visites annuelles 2017
Achères	16 751
Aubergenville	10 067
Carrières-sous-Poissy	NC
Conflans-Sainte-Honorine	45 546
Epône	27 999
Freneuse (<i>au prorata de la population de la CU GPS&O la fréquentant</i>)	1 810
Gargenville	31 982
Les Mureaux	9 240
Limay	20 000
Mantes-la-Jolie	69 257
Mantes-la-Ville (ouverte au 01/03/2017)	22 376

Orgeval	6 327
Triel-sur-Seine	NC
Vigny (<i>au prorata de la population de la CU GPS&O la fréquentant</i>)	6 143
TOTAL	288 983

La fréquentation de la déchèterie de Carrières-sous-Poissy n'est pas connue. La fréquentation annuelle de l'ensemble des déchèteries du territoire de la Communauté Urbaine, qui représente plus de 280 000 visites, est donc sous-estimée.

Précisons que certaines déchèteries acceptent aussi les habitants de communes hors CU GPS&O, comme par exemple les sites de Triel-sur-Seine (SIVaTRU), Achères ou encore Carrières-sous-Poissy (SIDRU).

Les apports en déchèteries sont encadrés par un règlement qui fixe des limites au niveau des quantités et interdit certains apports.

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par déchèterie, tous flux confondus.

	Tonnage 2016 (en tonnes)	Tonnage 2017 (en tonnes)	Evolution 2016 / 2017
Achères	2 565	3 536	37,87%
Aubergenville	3 543	3 698	4,37%
Carrières-sous-Poissy*	5 902	NC	-
Conflans-Sainte-Honorine	7 265	7 038	-3,13%
Epône	2 479	2 793	12,67%
Freneuse* (<i>au prorata de la population de la CU GPS&O la fréquentant</i>)	NC	582	-
Gargenville	4 373	4 529	3,57%
Les Mureaux	4 381	4 691	7,08%
Limay	8 313	9 541	14,77%
Mantes-la-Jolie	10 353	9 265	-10,51%
Mantes-la-Ville (ouverte au 01/03/2017)	-	2 785	-
Orgeval	2 131	2 191	2,99%
Triel-sur-Seine	5 450	5 446	-0,07%
Vigny (<i>au prorata de la population de la CU GPS&O la fréquentant</i>)	992	982	-1,01%
TOTAL	51 845	56 498	8,98%

*Les tonnages de Carrières-sous-Poissy et de Freneuse, étant des déchèteries non gérées par la CU GPS&O, n'ont pas été pris en compte dans le total puisque ne disposant pas des tonnages 2017 ou 2016.

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par flux, toutes déchèteries confondues.

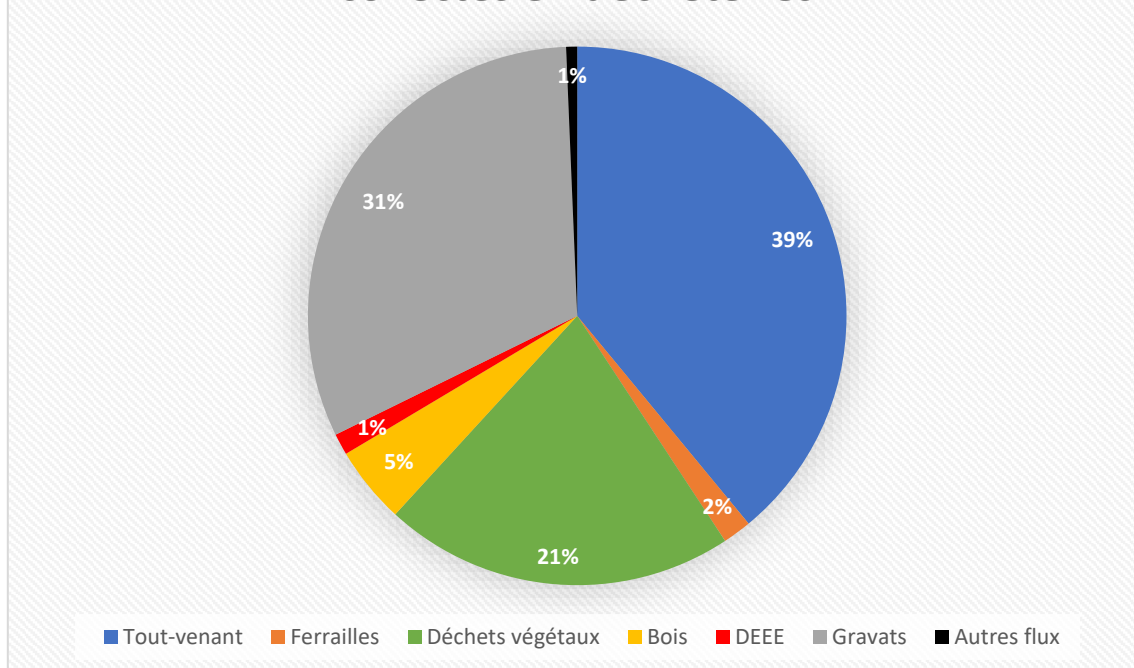
Modalités et conditions d'exploitation des déchèteries		
Nombre de déchèteries	12	
Nombre de déchèteries acceptant les professionnels	8	
Facturation des professionnels	Oui	
Nature des déchets des professionnels acceptés	Déchets non dangereux et inertes	
Nombre de visites des déchèteries dans l'année	288 983	
Zone dédiée au Réemploi des déchets	Oui sur deux d'entre elles	
Flux acceptés	Tonnages collectés	Destination de traitement
Tout venant incinérable	26 151,09	Unité d'incinération des déchets non dangereux
Tout venant non-incinérable		Centre de stockage des déchets ultimes Centre de stockage des déchets non dangereux Centre d'enfouissement technique de classe 2
Ferraille	1 156,07	Recyclage Repreneurs spécifiques
Déchets végétaux	14 117,32	Compostage
Bois	3 104,08	Compostage
DEEE	860,79	Centres de tri
Gravats	21 185,25	Centres de tri Centre de stockage de classe 3
Déchets dangereux	442,97	Centre de traitement et de valorisation
TOTAL	67 017,56	

Les données présentées prennent en compte les tonnages collectés par la déchèterie de Triel-sur-Seine au prorata de la population fréquentant le site. Ainsi la déchèterie de Triel est fréquentée à 92,7% par les habitants de la CU GPS&O. Cependant les données des DEEE et des déchets dangereux sont des données prévisionnelles.

Les principaux flux collectés sont :

- Le tout-venant (39,02 %),
- Les gravats (31,61 %),
- Les déchets végétaux (21,07 %),
- Le bois (4,63 %),
- La ferraille (1,73 %),
- les DEEE (1,28 %),
- les autres flux représentent des parts inférieures ou égales à 1 %.

Répartition des principaux flux de déchets collectés en déchèteries



4.5.6 Les encombrants

La progression du tonnage d'encombrants collectés en porte à porte est de 1,27%.

4.6 Filières à Responsabilité Élargie du Producteur : filières REP

A l'échelle nationale, certaines filières de producteurs de déchets sont organisées pour mettre en œuvre la responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de leurs produits (principe du « pollueur-payeur »). Des éco-organismes ont été créés pour assumer ces responsabilités. Le Code de l'environnement prévoit une écocontribution pour certains types de déchets. Celle-ci est acquittée par les opérateurs responsables de la mise sur le marché des produits et destinée aux collectivités ayant la charge de la gestion du service public des déchets ou servant à financer directement le traitement de ces déchets. Les producteurs soumis à une filière REP ont en effet la possibilité de mettre en place un système individuel de collecte et de traitement, ou de transférer leur responsabilité à un éco-organisme auquel ils versent une contribution financière.

La CU GPS&O et/ou les syndicats déchets conventionnent avec des éco-organismes afin de pouvoir bénéficier de ces filières. On peut citer Ecologic pour les D3E, Recylum pour les lampes,

Ecomobilier pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), Corepile et Screlec pour les piles et accumulateurs, EcoDDS pour les produits dangereux, Eco-TLC pour les textiles, Eco-Emballages (devenu CITEO en 2018) pour les emballages ménagers.

5. LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS

5.1 L'organisation de la compétence traitement

La compétence traitement est assurée pour le compte de la CU par différents syndicats via des conventions.

Ces syndicats sont au nombre de 3 :

- Le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU),
- Le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains (SIVaTRU),
- Le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie (SIDOMPE).

5.2 Le traitement des déchets : les installations et exutoires

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Le territoire de la CU GPS&O compte plusieurs installations majeures de traitement, parmi lesquelles le centre de transfert de Guerville, la plate-forme de stockage de Guitrancourt, l'unité d'incinération Azalys de Carrières-sous-Poissy (SIDRU) ou encore le centre de tri des collectes sélectives de Triel-sur-Seine (SIVaTRU).

Des installations situées en dehors du territoire sont également utilisées, comme l'unité d'incinération de Thiverval-Grignon (CNIM-SIDOMPE) ou les Centres de tri de Vigny (SMIRTOM du Vexin) et de Thiverval-Grignon (SIDOMPE).

EXUTOIRES DES MATERIAUX TRIÉS

Le tableau ci-dessous présente les principaux exutoires de traitement des déchets, par flux,

Flux de déchets	Unité de traitement
OM	Unité d'incinération AZALYS de Carrière-sous-Poissy (78) Unité d'incinération du CNIM de Thiverval-Grignon (78) Unité d'incinération SAREN de Sarcelles (95) Unité d'incinération Auror'Environnement de Saint-Ouen-L'Aumône (95) Plateforme Broyage REP pour incinération à Bouqueval (95)
EMB, Verre et Papier	Plateforme de stockage SOTREMA de Rosny-sur-Seine (78) Centre de tri GENERIS de Triel-sur-Seine (78) Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) Centre de tri de Vigny (95)
JMR	Centre de tri APTIMA à Mantes-la-Jolie (78) Centre de tri GENERIS à Triel-sur-Seine (78)
Déchets végétaux	Centre de tri GENERIS à Triel-sur-Seine (78) Plateforme de compostage SEPUR C2RT à Thiverval-Grignon (78) Plateforme de compostage DUPILLE à Flacourt (78) Plateforme de compostage VERT COMPOST à Epiais-Rhus (95)
Encombrants	Centre de tri PICHETA de Pierrelaye (95) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 - Société EMTA à Guitrancourt (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 à Thiverval-Grignon (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 à Breuil-en-Vexin (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 - Société PAPREC à Gennevilliers (92)
Déchets dangereux	Société TRIADIS à Etampes (91)
DEEE	Centre de tri APTIMA à Mantes-la-Jolie (78) Centre de tri TRIADE ELECTRONIQUE à Gonesse (95)
Textiles	Centre de tri Le Relais à Chanteloup les Vignes (78)
Cartons	Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) SITA à Porcheville (78) Société ERGER à Bernes-sur-Oise (95) Sociétés EEMIN, LEYDIER, EUROPAC
Ferrailles	Société COLSON Recyclage à Argenteuil (92) Société DERICHBOURG à Gennevilliers (92) Société SPEEDMETAL à Villeron (95)
Bois	Société SEV à Montesson (78) Société CDIF à Pierrefitte (93)
Déchèteries	
Déchets végétaux	Plateforme de compostage SEPUR C2RT à Thiverval-Grignon (78) Plateforme de compostage SEV à Montesson (78) Plateforme de compostage DUPILLE à Flacourt (78)
Encombrants	Centre de Stockage des Déchets Ultimes - Société SITA à Liancourt (60) Unité d'incinération AZALYS de Carrière-sous-Poissy (78) Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - Société EMTA à Issou (78) Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 - Société EMTA à Guitrancourt (78) Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) Centre de tri de Pierrefitte (93)
Déchets dangereux	SARP Industri (78) Société SITA REKEM à Gennevilliers (92) Société SEVIA à Gennevilliers (92) Société GARNIET & FILS et Ecorec à Saarcelles (93) Centre de regroupement CHIMIREC (93)
Gravats	Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) Centre de Stockage de classe 3 de Guerville (78) Société EMTA à Guitrancourt (78) Société ECT à Achères (78) Société ECT à Triel-sur-Seine (78)

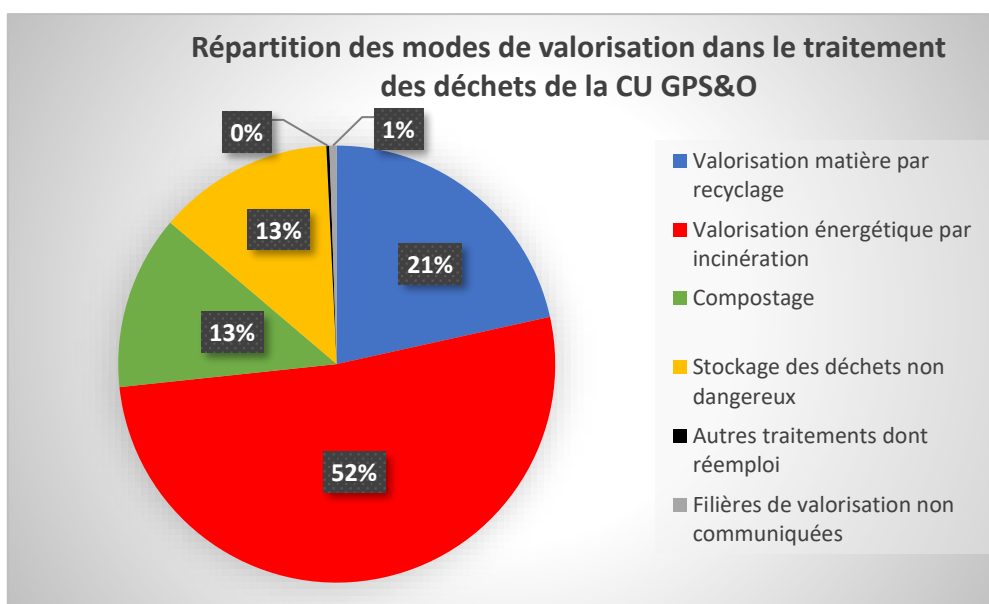
Ces exutoires sont nombreux, compte tenu, de l'importance du territoire, de l'héritage des anciens EPCI, et des adhésions aux différents syndicats de traitement.

Parmi les principaux exutoires, on peut citer :

- Les unités d'incinération : Azalys (Carrières-sous-Poissy, SIDRU), CNIM (Thiverval-Grignon, SIDOMPE), SAREN (Sarcelles), Saint-Ouen-l'Aumône (CGECP), pour les ordures ménagères,
- Les centres de tri : Generis (Triel-sur-Seine), Thiverval-Grignon, pour les emballages ménagers recyclables.

5.3 Les différents modes de valorisation

Le graphique ci-dessous représente la part de chaque mode de valorisation dans le traitement des déchets de la CU GPS&O.



La valorisation énergétique par incinération représente le premier mode de valorisation (51,78 % des tonnages traités), suivi du recyclage (21,53 %), du stockage des déchets non dangereux (13,03 %) et du compostage (12,89 %). Les autres modes n'intervenant que de manière marginale. Le réemploi qui représente moins de 1 % de la valorisation aura probablement tendance à progresser, sous l'effet des objectifs réglementaires, de la mise en place du Programme local de Prévention et de l'évolution des modes de consommation.

6. LES INDICATEURS FINANCIERS

6.1 Le Compte administratif 2017

Le budget réalisé en 2017 se monte à 49 939 898,81 millions d'euros, soit un coût moyen annuel par habitant de 122,20 €.

Ce coût se répartit en trois postes :

- La précollecte (mise à disposition de bacs roulants, de points d'apports volontaires aériens et enterrés, composteurs, ...), pour 4%,
- La collecte pour 49%,
- Le traitement de ces déchets pour 47%.

1 499 012,52 € en investissement – 48 440 886,29 € en fonctionnement

Le produit de la TEOM perçu par la CU GPS&O sur 2017 se monte à 38 618 458 €, soit 94,50 € par habitant, à titre de comparaison le produit de TEOM s'élevait, en France, en 2013, en moyenne à 127 € par habitant.

L'ensemble du Compte administratif 2017 a été approuvé au cours du Conseil communautaire du 3 juillet 2018 et est consultable selon les dispositions légales en vigueur.

6.2 Principaux éléments financiers présentés par les Délégués

Ces données sont fournies par les délégués dans leur rapport annuel 2017.

6.2.1 Délégation de service public VALENE

La CU GPS&O a versé, pour l'exercice 2017, à VALENE 4 261 592,86 € HT au titre du traitement des ordures ménagères et 1 269 424,82 € HT au titre des emballages ménagers recyclables soit un total de 5 531 017,69 € HT.

DSP VALENE	Montant HT 2015	Montant HT 2016	Montant HT 2017	Evolution 2016 - 2017
Charges d'exploitation	11 694 428	9 298 441	8 818 060	- 5,16 %
Produits d'exploitation	7 305 645	7 829 249	7 649 277	- 2,30%
Résultat net	- 4 388 783	- 1 469 192	- 1 283 369	+ 12,65 %

Le résultat net en 2017 (- 1 283 369 € HT) est négatif dans une moindre mesure par rapport aux exercices précédents, du fait de la négociation de l'avenant de résiliation anticipée et par conséquent de l'activité d'incinération :

- Augmentation des produits d'exploitation :
 - augmentation des produits liés à la réception des déchets.
- Diminution des charges d'exploitation :
 - fin du versement de la redevance électrique,
 - diminution des coûts salariaux,
 - diminution des frais d'entretien,
 - fin de l'annuité normative liée aux investissements du domaine concédé.

6.2.2 Délégation de service public SOTREMA

En 2017, le résultat du compte d'exploitation de la SOTREMA est négatif, à hauteur de 105 727 € HT et se décompose comme suit :

DSP SOTREMA	Montant HT 2015	Montant HT 2016	Montant HT 2017	Evolution 2016 - 2017
Charges d'exploitation	5 620 542	5 739 678	5 552 416	- 3,26 %
Produits d'exploitation	5 526 448	5 469 301	5 446 689	- 0,41 %
Résultats	- 94 094	- 270 377	- 105 727	+ 39,10 %

Ce résultat négatif s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Produits :
 - o diminution des tonnages et rotation en déchèteries;
 - o diminution des amortissements;
 - o diminution des contrats de redevance spéciale.
- Charges :
 - o augmentation des frais de personnel ainsi que des charges exceptionnelles sur la partie collecte;
 - o augmentation des services extérieurs.

Au titre de la DSP, la collectivité a versé 5 190 950,45 € HT à la SOTREMA soit une augmentation de 2,35 % par rapport à 2016.

CONCLUSION

L'année 2017, 2ème année d'exercice de la CU GPS&O, a été consacrée au démarrage d'une politique d'harmonisation des marchés fournitures et collectes.

L'année 2018 verra la mise en œuvre du nouveau schéma directeur de la filière déchets, ainsi que celle du premier Programme local de Prévention des Déchets de la Communauté Urbaine.

Rapport mis à disposition du public de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Par M. Jean-Luc Gris, Vice-Président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets

**Immeuble Autoneum
Rue des chevries
78410 Aubergenville**



Rapport établi en conformité à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et à la loi N°2015-992 du 17 août 2015, dite loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 98.